

CLERMONT-FERRAND

Puy-de-Dôme, chef-lieu du département, 136 181 hab.



Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Église Saint-Genès-les-Carmes, vue intérieure de la nef et du chœur.

L'Église Saint-Genès-les-Carmes est une des dix-huit églises de Clermont-Ferrand. Les Carmes prirent en 1329 la décision de construire cette vaste chapelle pour accueillir les nombreux fidèles. Le chœur achevé fut consacré en 1400 et l'ensemble de l'édifice en 1472. Cette église, d'une longueur totale de 40,30 m, est composée d'un large vaisseau de cinq travées dont l'élévation comporte deux niveaux, prolongé par un chœur long de 14 m à chevet polygonal. Au cours des XIV^e et XV^e s. les chapelles furent ouvertes dans les murs goutterots. L'église fut modifiée au XVII^e s. lors de la construction, à l'extrémité ouest de la nef, de la voûte d'arêtes qui porte la tribune ; après 1791, date du rachat du couvent par la municipalité pour permettre en particulier des travaux de voirie, la porte d'entrée fut transférée du nord à l'extrême sud de la nef. Après avoir connu diverses affectations, l'église fut rachetée en 1800 par un groupe de paroissiens et rendue au culte ; en 1802, elle devint le siège de la paroisse, l'ancienne église Saint-Genès ayant été détruite sur ordre du conseil municipal. L'édifice connut alors une série de modifications : la chapelle Sainte-Philomène fut construite au nord du chœur et à l'est de celle-ci, à l'emplacement d'une chapelle, fut élevé le clocher. Les vitraux, l'autel monumental et les boiseries du chœur furent également réalisés au XIX^e s. par des artistes clermontois. Cette église a été inscrite à l'Inventaire

BIBLIOGRAPHIE

DOUSSE (M.), *La paroisse Saint-Genès à travers les âges*, Clermont-Ferrand, 1944.
DU RANQUET (H.), « L'église des Carmes », dans *Annuaire de la paroisse pour 1910*.

supplémentaire des Monuments historiques en 1961. En 1992, des travaux urgents étant à réaliser sur le clocher et les terrasses qui couvrent les chapelles sud où l'eau s'infiltrait, la Sauvegarde de l'Art Français a accordé une subvention de 50 000 F.

E. L.